



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

District électoral des Rivières

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 décembre 2018, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 120/2018 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir la zone RS-8113 à même une partie de la zone EV-8334.

2 Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

En concordance avec le projet de règlement n° 119/2018 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'agrandir la zone RS-8113 à même une partie de la zone EV-8334 :

- agrandir la zone RS-8113 à même une partie de la zone EV-8334.

Zones visées :

RS-8113 et EV-8334.

Localisation des zones visées:

La zone RS-8113 est délimitée approximativement, au nord, par l'espace vert des Marmottes, à l'est par la rue Prévost, au sud par la rue Dunant et à l'ouest par la rue Papineau.

La zone EV-8334 est délimitée approximativement à l'est par la rue Papineau et à l'ouest par le boulevard du Chanoine-Moreau. Cette zone est constituée du parc du Plateau.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 15 janvier 2019 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration des zones visées par le projet de règlement n° 120/2018;
- le projet de règlement n° 120/2018.

Trois-Rivières, ce 19 décembre 2018

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière